

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mars 2016 - Convocation du 16 mars 2016

L'an deux mille seize le 24 mars 2016 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire Laurent ALBEROLA.
Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : ALBEROLA Laurent – CAZALIS Didier – GAUBIAC Laurent - CHASSAING Géraldine – GUENIOU Patricia – Ingrid VIDAL

Absents: GOUMENT Jérémy, LOUETTE Dominique – SCHMITTER Cédric

Pouvoir : VIDAL Sandrine a donné pouvoir à GUENIOU Patricia

Secrétaire de séance : GAUBIAC Laurent.

Début de séance : 19h

Monsieur Cédric SCHMITTER arrive à 19h30, il n'a pas pris part au vote de l'approbation de la séance du 17 février 2016, du compte de gestion, du compte administratif et de l'affectation de résultat de la commune.

Monsieur Didier CAZALIS, 1^{er} adjoint est nommé président de séance pour le vote des différents comptes de l'année 2015.

Approbation séance du 17 février 2016 :

Monsieur Didier CAZALIS, 1^{er} adjoint, donne lecture du compte-rendu de la séance du 17 février 2016. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 17 février 2016.

Approbation du compte de gestion 2015 du budget général de la commune :

Monsieur Didier CAZALIS, 1^{er} adjoint rappelle au conseil municipal que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par Mme Nadine CHABERT, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2015 du budget général de la commune.

Sous la présidence de Didier CAZALIS, 1^{er} adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	148 288,40 €
Recettes	202 749,12 €
Résultat de fonctionnement (2015)	54 460,72 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (2014)	117 041,06 €
Résultat de clôture 2015 :	171 501,78 €

Section d'Investissement :

Dépenses	23 580,97 €
Recettes	48 104,68 €
Solde d'exécution (2015)	24 523,71 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (2014)	- 24 051,76 €
Résultat de clôture 2015	472,65 €

Monsieur Laurent ALBEROLA quitte la séance, Didier CAZALIS propose de passer au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter le compte administratif 2015 de la commune comme noté ci-dessus.

Affectation des résultats de l'exercice 2015 du budget général de la commune.

Le président de séance reprend les résultats du Compte Administratif 2015 et en donne lecture :

Résultats 2015

Excédent de fonctionnement	171 501,78 €
Excédent d'investissement	472,65 €
Solde global de clôture	171 974,43 €

Il précise qu'en tenant compte des excédents, il est proposé de les affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectations 2016

Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	171 501,78 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	472,65 €

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2015 du budget principal de la commune dans les mêmes termes que le compte de gestion 2015,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal arrêté à l'unanimité, le résultat de l'exercice 2015 du budget principal de la commune comme suit :

Affectations 2016

Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	171 501,78 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	472,65 €

Approbation du compte de gestion 2015 du budget du service assainissement :

Monsieur Didier CAZALIS, 1^{er} adjoint rappelle au conseil municipal que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par Mme Nadine CHABERT, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2015 du budget du service d'assainissement

Sous la présidence de Didier CAZALIS, 1^{er} adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

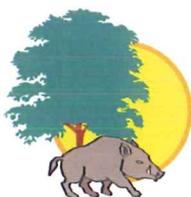
Section de Fonctionnement :

Dépenses	77 085,98 €
Recettes	162 296,09 €
Résultat de fonctionnement (2015)	85 210,11 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (2014)	53 250,13 €
Résultat de clôture 2015 :	138 460,24 €

Section d'Investissement :

Dépenses	96 083,26 €
Recettes	57 360,00 €
Solde d'exécution (2015)	- 38 723,26 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (2014)	- 75 380,59 €
Résultat de clôture 2015	- 114 103,85 €

Monsieur Laurent ALBEROLA quitte la séance, Didier CAZALIS propose de passer au vote.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 1 voix contre (Laurent GAUBIAC) et 6 voix pour de voter le compte administratif 2015 du service assainissement comme noté ci-dessus.



Affectation des résultats de l'exercice 2015 du budget du service d'assainissement :

Le président de séance reprend les résultats du Compte Administratif 2015 et en donne lecture :

Résultats 2015

Excédent de fonctionnement	138 460,24 €
Déficit d'investissement	114 103,85
Solde global de clôture	24 356,39 €

Il précise qu'en tenant compte des excédents, il est proposé de les affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectations 2016

Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	138 460,24 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	114 103,85 €

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2015 du budget du service de l'assainissement dans les mêmes termes que le compte de gestion 2015,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal arrêté à l'unanimité, le résultat de l'exercice 2015 du service de l'assainissement de la commune comme suit :

Affectations 2016

Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	138 460,24 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	114 103,85 €

Approbation du compte de gestion 2015 du budget du CCAS :

Monsieur Didier CAZALIS, 1^{er} adjoint rappelle au conseil municipal que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par Mme Nadine CHABERT, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2015 du CCAS :

Sous la présidence de Didier CAZALIS, 1^{er} adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	2106,53 €
Recettes	4005,39 €
Résultat de fonctionnement (2015)	1898,86 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (2014)	182,61 €
Résultat de clôture 2015 :	2081,47 €

Monsieur Laurent ALBEROLA quitte la séance, Didier CAZALIS propose de passer au vote.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter le compte administratif 2015 du CCAS ci-dessus.

Affectation des résultats de l'exercice 2015 du CCAS:

Le président de séance reprend les résultats du Compte Administratif 2015 et en donne lecture :

Résultats 2015

Excédent de fonctionnement	2081,47 €
Solde global de clôture	2081,47 €

Il précise qu'en tenant compte des excédents, il est proposé de les affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectations 2016

Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	2081,47 €
---	-----------

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2015 du budget du CCAS de la commune dans les mêmes termes que le compte de gestion 2015,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal arrêté à l'unanimité, le résultat de l'exercice 2015 du CCAS de la commune comme suit :

Affectations 2016

Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	2081,47 €
---	-----------

Séance levée à 20 heures 05

Le Maire,
Laurent ALBEROLA

